

RCS : THIONVILLE

Code greffe : 5753

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THIONVILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00218

Numéro SIREN : 504 426 198

Nom ou dénomination : SARL CS FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2024 sous le numéro de dépôt 167

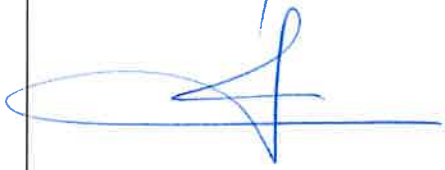
SARL CS FINANCES
Nom commercial et enseigne : GROUPE CORAN
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 765 000 Euros

Siège social :
38, boucle du Ferronnier
57180 - TERVILLE

R.C.S. : 504 426 198 THIONVILLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

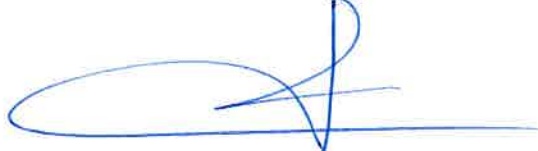
FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Usufruit	Voix	Nom du mandataire éventuel Signature
1	Mme Aurélie BAYER 38, boucle du Ferronnier 57180-TERVILLE	1		1	
2	M. Sébastien CORAN 38, boucle du Ferronnier 57180-TERVILLE	2 249		2 249	
	Totaux =====	2 250		2 250	=====

Nombre d'associé(s) : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoir, arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 2 250 droits sociaux.

Le Président



SARL CS FINANCES
Nom commercial et enseigne : GROUPE CORAN
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 765 000 Euros

Siège social :
38, boucle du Ferronnier
57180 - TERVILLE

R.C.S. : 504 426 198 THIONVILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le six novembre,
A neuf heures,

Les associés de la société SARL CS FINANCES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 765 000 Euros, divisé en 2 250 parts de 340 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sis 38, boucle du Ferronnier – 57180 TERVILLE, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame Aurélie BAYER, propriétaire de	1 part sociale
- Monsieur Sébastien CORAN, propriétaire de	2 249 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels
la totalité des parts sociales composant le capital de la Société soit 2 250 parts sociales

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien CORAN, co-Gérant associé.

Monsieur Thierry PRETTE, co-Gérant non associé est présent à l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :


AB

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes unique,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide, en raison du décès de Monsieur Thierry NICOLAS survenu le 28 octobre 2023, Président associé unique de la société ALTAUDIT, Commissaire aux Comptes unique, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes unique, la société CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT POURRESY, représenté par Monsieur Nicolas POURRESY, domiciliée au 12, rue des Forgerons – 57915 WOUSTVILLER, pour une période de six exercices et pour la première fois pour l'exercice clos le 30 juin 2023, soit jusqu'aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Nicolas POURRESY, au nom de la soc été CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT POURRESY qu'il représente, a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

AB TF

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Gérance et les associés.

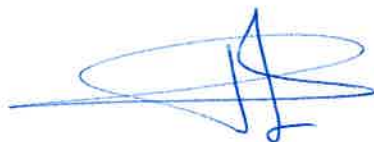
Monsieur Sébastien CORAN
Co-Gérant associé

A blue ink signature consisting of a large, horizontal oval loop followed by a vertical stroke and a horizontal crossbar.

Madame Aurélie BAYER
Co-Gérante associée

A blue ink signature featuring a large, stylized 'A' shape with a vertical line extending downwards from the center.

Monsieur Thierry PRETTE
Co-Gérant non associé

A blue ink signature with a horizontal base and several vertical strokes of varying heights.